

disant les mêmes paroles. » *Ibid.* 43. 44. Il prie seul pour tous, comme il souffre seul pour tous. C'était le renoncement tout proche qui alanguissait et appesantissait ainsi les yeux des apôtres.

« Alors il vint trouver ses disciples et leur dit : Dormez maintenant, et reposez-vous; voici l'heure qui approche, et le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. » *Ibid.* 45. *Matth.* XVIII, et II *Corinth.* XIII. Après avoir prié une troisième fois, afin que toute parole soit confirmée par l'autorité de deux ou trois témoins, et obtenu que la crainte qui allait saisir ses apôtres, fut suivie d'une pénitence expiatoire, tranquille du côté de sa passion, il s'avance vers ses persécuteurs et s'offre volontairement à la mort; il dit à ses apôtres :

« Levez-vous, allons, celui qui doit me livrer est bien près d'ici. Comme il parlait encore, voilà que Judas, l'un des douze, arriva, et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. *Ibid.* 46, 47. Si nous ne voulons pas être surpris comme des gens qui ont peur et reculent, marchons de nous-mêmes à la mort, afin de donner à ceux qui doivent souffrir après nous le spectacle de la confiance et de la joie..

« Or, celui qui le trahissait leur avait donné un signe en disant : Celui que je baiserais, c'est lui-même, saisissez-vous de lui. » *Ibid.* 48. Le mal-

orat pro omnibus, sicut et solus patitur pro universis. Languescebant autem et opprimebantur apostolorum oculi negatione vicina.

« Tunc venit ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam, et requiescite; ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum *Matth.* XVIII et II *Cor.* XIII. Postquam tertio oraverat, ut in ore duorum vel trium testium staret omne verbum, et apostolorum timorem sequenti poenitentia impetraverat corrigendum, securus de passione sua pergit ad persecutores, et ultro se interficiendum præbet, dicitque discipulis suis :

« Surgite, eamus, ecce appropinquavit qui me tradet. Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus, missi a principibus sacerdotum, et senioribus populi. » Ne nos inveniant quasi timentes et retrahentes, ultro pergamus ad mortem, ut confidentiam et gaudium passuri videant.

« Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum. » Miser Judas, et tamen non miserabilis, eadem infideli-

heureux Judas, indigne pourtant de commisération, montre en tout la même infidélité; il la montre en trahissant son maître et son Seigneur; il la montre en attribuant à un pouvoir magique, et non à la toute-puissance divine les miracles qu'il lui avait faits. Peut-être aussi, avait-il entendu parler de sa transfiguration sur la montagne, et craignait-il que par une transformation du même genre, il ne s'échappât des mains des valets qu'il avait amenés. Il leur donne donc un signe qui le leur fera connaître, et ce signe est un baiser.

« Aussitôt donc s'approchant de Jésus, il lui dit : Je vous salue, Maître, et il le baisa. » *Ibid.* 49. Assurance éfrontée et criminelle! appeler Maître et baiser celui qu'il livre. Il garde pourtant encore quelque chose du respect du disciple, puisqu'il ne le livre pas lui-même brutalement à ses persécuteurs, et se contente de le désigner par un baiser. Tel est le signe dont Dieu marquait Cain, pour l'empêcher d'être mis à mort par ceux qui l'auraient rencontré, *Genes.* IV.

Jésus lui répondit : mon ami, dans quel but êtes-vous venu? Alors ils s'avancèrent, portèrent les mains sur Jésus et le saisirent. » *Ibid.* 50. Le mot « mon ami, » doit être, κατὰ ἀντιφρασιν « par antiphrase » ou du moins dans le sens attribué à cette parole que nous avons lue plus haut : « Mon ami comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale? » *Matth.* XXII. 12.

tate, qua magistrum et Dominum tradidit, putabat signa, quæ Salvatore viderat facientem, non majestate divina, sed magicis artibus facta. Et quia eum forte audierat in monte transfiguratum, timebat ne simili transformatione elaboraretur e manibus ministrorum. Dat ergo signum, ut sciant ipsum esse, quem osculo demonstraret.

« Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. » Impudens quidem et scelerata confidentia, magistrum vocare, et osculum ei ingerere, quem tradebat. Tamen adhuc aliquid habet de verecundia discipuli, cum non eum palam tradit persecutoribus, sed per signum osculi. Hoc est signum quod posuit Deus in Cain, ne quicumque invenisset, interficeret eum *Genes.* VI.

« Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum. » Verbum, « Amice, » vel κατὰ ἀντιφρασιν intelligendum, vel certe juxta illud quod supra legimus : « Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem » *Matt.* XXII, 12?

« Alors un de ceux qui étaient avec Jésus, étendant le bras, tira son épée, en frappa un serviteur du prince des prêtres, et lui coupa l'oreille. » *Ibid.* 51. Un autre évangéliste nous apprend que cela fut fait par Pierre, agissant en cela avec la même impétuosité que d'habitude. Le serviteur du prince des prêtres s'appelait « Malchus, » et l'oreille coupée était l'oreille droite. Disons en passant que « Malchus, » c'est-à-dire « le roi » le peuple juif, roi autrefois, est devenu le serviteur de l'impunité et de la voracité des prêtres. Il a perdu l'oreille droite, de sorte qu'il entend par la gauche toutes les petites de la lettre; mais le Seigneur a rendu l'oreille droite à ceux d'entre les Juifs qui ont voulu croire en lui, et de ce peuple esclave a fait une race royale et sacerdotale.

« Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée à sa place, car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. » *Ibid.* 52. Et quoique ce ne soit pas en vain que le glaive soit porté par celui qui est chargé d'exécuter les vengeances du Seigneur contre celui qui fait le mal, néanmoins quiconque prendra l'épée, périra par l'épée. Par quelle épée? par cette épée flamboyante qui est brandie devant le paradis, *Genes.* III. et par cette épée spirituelle, qui fait partie de l'armure de Dieu. *Ephes.* VI.

« Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon

Père, et qu'il ne me donnerait pas aussitôt plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliront les Écritures qui déclarent qu'il faut que cela se passe ainsi? » *Ibid.* 53, 54. Je n'ai pas besoin de l'aide des douze apôtres, fussent-ils tous disposés à me défendre, moi qui puis avoir à mon secours douze légions de l'armée angélique. La légion, chez les anciens, comprenait six mille hommes. Nous avons trop peu de temps pour entreprendre d'expliquer ce nombre. Qu'il nous suffise de dire que c'est une figure, que douze légions font soixante-douze mille anges, autant qu'il y a de peuples parlant une langue différente. Ce que le Sauveur ajoute dénote un cœur qui ne recule pas devant la souffrance puisque ce serait en vain que les prophètes auraient rendu leurs oracles, si le Seigneur ne prouvait, en les accomplissant par sa Passion, qu'ils ont dit la vérité.

« En ce moment, Jésus dit à cette troupe de gens : Vous êtes venus ici avec des épées et des bâtons pour me prendre comme si j'étais un voleur; j'étais tous les jours parmi vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez pas arrêté. » *Ibid.* 55. C'est une folie, dit-il, de venir chercher avec des épées et des bâtons celui qui se remet volontairement entre vos mains, de se servir d'un traître et de venir la nuit l'arrêter, comme s'il se cachait et voulait se dérober à vos regards,

« Et ecce unus ex his, qui erant cum Jesu, extendens manum exemit gladium suum, et percussit servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus. » In alio evangelista [*Al.* Evangelio] scriptum est quod Petrus hoc fecerit, eodem mentis ardore quo cætera. Servus quoque principis sacerdotum Malchus appellatur [*Al.* appellabatur]; auricula quæ amputatur, dextera est. Transitorie dicendum, quod « Malchus, » id est, rex quondam populus Judæorum, servus factus sit impietatis et devoracionis sacerdotum. Dexteramque perdidit auriculam, ut totam litteræ vilitatem audiat in sinistra; sed Dominus in his, qui ex Judæis credere voluerunt, reddidit aurem dextram, et fecit servum genus regale et sacerdotale.

« Tunc ait illi Jesus : Convertite gladium tuum in locum suum. Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. » Et si non frustra portat gladium, qui ultor Dominice iræ positus est in eum, qui malum operatur; attamen quicumque gladium sumpserit, gladio peribit. Quo gladio? illo nempe qui igneus vertitur ante paradisi-

sum *Genes.* III, et gladio spiritus, qui in Dei describitur armatura *Ephes.* VI.

« An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plus quam duodecim legiones angelorum? Quomodo ergo implebuntur Scripturæ : quia sic oportet fieri? » Non indigeo duodecim apostolorum auxilio, etiamsi omnes me defenderent, qui possum habere duodecim legiones angelici exercitus. Una legio apud veteres sex millibus complebatur hominum. Pro brevitate temporis numerum non occurrimus explicare, typos tantum dixisse sufficiat : septuaginta duo millia angelorum, in quot gentes hominum lingua divisa est, duodecim legionibus fieri. Sequens sententia promptum ad patiendum demonstrat animum, quod frustra prophetæ cecinerint, nisi Dominus eos vere dixisse, passione sua assèruerit.

« In illa hora dixit Jesus turbis : Tamquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me : quotidie apud vos sedebam, docens in templo et non me tenuistis. » Stultum est, inquit, eum cum gladiis et

celui qui chaque jour enseigne dans le temple. Mais je comprends que vous vous êtes réunis contre moi dans les ténèbres parce que votre puissance est une puissance de ténèbres.

« Mais tout cela s'est fait afin que les Écritures des prophètes fussent accomplies. Alors les disciples l'abandonnèrent tous et s'enfuirent » *Ibid.* 56. Quelles sont les Écritures des Prophètes? « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » *Psal.* XXI. 17. et ailleurs : « Il a été conduit comme une brebis au sacrifice, » *Isa.* LIII. 7; Et encore dans un autre endroit : « Il a été conduit à la mort à cause des iniquités de mon peuple. » *Ibid.* sec. LXX.

« Les gens s'étant saisi de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, prince des prêtres, où les Scribes et les anciens étaient assemblés. » *Ibid.* 57. Moïse avait établi par l'ordre de Dieu, que les pontifes se succéderaient de père en fils, et que l'on observerait pour les prêtres l'ordre généalogique. *Exod.* XXIX. Joseph rapporte que le Caïphe dont il est ici question, avait acheté d'Hérode le souverain Pontificat pour une année. Il n'y a donc rien de surprenant que ce pontife illégitime prononce des jugements injustes.

« Pierre le suivait de loin, jusque dans la cour du prince des prêtres. » *Ibid.* 58. Il suivait de loin, l'apôtre qui devait renier le Seigneur.

fustibus querere, qui ultro se tradat vestris manibus, et in nocte quasi latitantem, et a vestris oculis declinantem per proditorem investigare, qui quotidie in templo doceat. Sed ideo adversum me in tenebris congregamini, quia potestas vestra in tenebris est.

« Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt. » Quæ sunt Scripturæ prophetarum? « Foderunt manus meas, et pedes meos » *Ps.* XXI. 17. et alibi : « Sicut ovis ad victimam ductus est » *Isai.* LIII. 7. Et in alio [*AL.* eodem] loco : « Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem » *Ibid.*, sec. LXX.

« At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caipham principem sacerdotum, ubi Scribæ et seniores conveniant. » Moyses, Deo jubente, præceperat, ut pontifices patribus succederent, et generationis in sacerdotibus series texeretur *Exod.* XXIX. Refert Josephus istum Caipham unius tantum anni Pontificatum ab Herode pretio redemisse. Non ergo mirum est, si nequam pontifex inique [*AL.* iniquus] judicet.

« Petrus autem sequebatur eum a longe usque in

« Et y étant entré, il s'assit avec les domestiques pour voir la fin. Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir. Et ils n'en trouvaient point, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. » *Ibid.* 59, 60. Pierre, poussé par l'affection du disciple pour son maître, ou par un sentiment de curiosité humaine, voulait savoir ce que le grand prêtre allait décider par rapport au Seigneur; s'il le condamnerait à mort, ou s'il le renverrait après l'avoir fait battre de verges. Et voilà en quoi Pierre se distingue des dix apôtres. Ceux-ci s'enfuient; lui, de loin, il est vrai, suit cependant le Sauveur.

« En dernier lieu, il vint deux faux témoins, qui dirent : Celui-ci a dit : Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. » *Ibid.* 61. Comment appeler ces gens faux témoins, puisqu'ils déposent des paroles que nous avons vues prononcées plus haut par le Seigneur? Mais celui-là est faux témoin qui rapporte les paroles dans un autre sens que celui dans lequel elles ont été dites. Or le Sauveur avait parlé du temple de son corps. De plus, ils rapportent faussement les paroles elles-mêmes, et en y ajoutant ou en y changeant quelques expressions, ils donnent une couleur de justice à leur accusation. » Le Sauveur avait dit : « Détruisez

atrium principis sacerdotum. » A longe sequebatur, qui Dominum erat negaturus.

« Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem. Principes autem sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut morti eum traderent. Et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. » Vel amore discipuli, vel humana curiositate scire cupiebat, quid judicaret de Domino pontifex : utrum eum neci addiceret, an flagellis cæsum dimitteret. Et in hoc diversitas decem apostolorum et Petri. Illi fugiunt, iste, quamquam procul, sequitur tamen Salvatorem.

« Novissime autem venerunt duo falsi testes, et dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, et post triduum reedificare illud. » Quomodo falsi testes sunt, si ea dicunt, quæ Dominum supra dixisse legimus? Sed falsus testis est, qui non in eodem sensu dicta intelligit quo dicuntur. Dominus enim dixerat de templo corporis sui. Sed et in ipsis verbis calumniantur, et paucis additis vel mutatis, quasi justam calumniam faciunt. Salvator dixerat : « Solvite templum hoc ; »

ce temple; » eux modifient les termes, et lui font dire : « Je puis détruire le temple de Dieu. » Détruisez, dit-il, vous, et non pas moi; car il ne nous est pas permis de porter les mains sur nous-mêmes. Enfin ils lui prêtent ce langage : « et le rebâtir en trois jours, » pour prouver qu'il parlait spécialement du temple juif. Tandis que le Seigneur disait, pour bien faire comprendre qu'il ne s'agissait que du temple animé et vivant : « Et je le ressusciterai en trois jours. » Autre chose est bâtir, autre chose, ressusciter.

« Alors le prince des prêtres se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous? Mais Jésus se taisait. » *Ibid.* 62. Dans un mouvement de colère et impatienté de ne pas trouver le prétexte qu'il cherche pour calomnier Jésus, le grand prêtre se lève de son siège, et ainsi la haine de son cœur éclate dans sa tenue extérieure. Plus Jésus se tait en face des accusations de ces faux témoins et de ces prêtres impies qui ne méritent pas une réponse, et plus le grand prêtre, emporté par la fureur, le provoque à répondre; afin de trouver dans son langage un motif quelconque pour l'accuser. Néanmoins Jésus se taisait. Car il savait comme Dieu, que tout ce qu'il pourrait dire, fournirait à ses ennemis une matière à calomnie.

« Et le prince des prêtres lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si

vous êtes le Christ Fils de Dieu? » *Ibid.* 63. Pourquoi commandez-vous? ô le plus impie des prêtres, pour accuser ou pour croire? Pour accuser? mais d'autres accusent; condamnez donc l'accusé qui se tait. Pour croire? mais pourquoi avez-vous refusé de croire à son témoignage.

« Jésus lui répondit : Vous l'avez dit; je vous déclare que vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu et venant sur les nuées du ciel. » *Ibid.* 64. Même réponse pour Pilate que pour Caïphe; il faut qu'ils soient tous deux condamnés par leur propre sentence.

« Alors le prince des prêtres déchira ses vêtements en disant : Il a blasphémé. Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Vous venez d'entendre le blasphème. Que vous en semble? Ils lui répondirent : Il mérite la mort. » *Ibid.* 65, 66. Le même accès de rage qui avait fait lever le grand prêtre du siège pontifical, lui fait déchirer ses vêtements. Mais il déchira ses vêtements pour montrer que les Juifs avaient désormais perdu la gloire du sacerdoce, et que les pontifes n'occupaient plus qu'un siège vide. Il est d'usage chez les Juifs, lorsqu'on a entendu une parole blasphématoire ou injurieuse à Dieu, de déchirer ses vêtements. C'est ce que firent Paul et Barnabé, lorsque les Lycaoniens voulurent les honorer comme des divinités. D'un autre côté,

Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei? » Quid adjuras, impiissime sacerdotum, ut accuses, an ut credas? Si ut accuses, arguunt alii : condemnate tacentem. Si ut credas, quare confitenti credere noluit?

« Dixit illi Jesus : Tu dixisti. Verumtamen dico vobis : amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cæli? » Et adversum Pilatum, et adversum Caipham similis responsio, ut propria sententia condemnentur.

« Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit. Quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur? At illi respondentes, dixerunt : Reus est mortis. » Quem de solio sacerdotali furor excusserat, eadem rabies ad scindendas vestes provocat. Scidit autem vestimenta sua, ut ostendat Judeos sacerdotii gloriam perdidisse, et vacuam sedem habere pontifices. Sed et consuetudinis Judaicæ est, cum aliquid blasphemie et quasi contra Deum audierint, scindere vestimenta sua. Quod Paulum quoque et Barnabam, quando in Lycaonia

isti commutant, et aiunt : « Possum destruere templum Dei. » Vos, inquit, solvite, non ego : quia illicitum est, ut ipsi nobis inferamus manus. Deinde illi vertunt : « et post triduum reedificare illud; » ut proprie de templo Judaico dixisse videatur. Dominus autem, ut ostenderet animale et spirans templum, dixerat : « Et ego in triduo suscitabo illud. » Aliud est ædificare, aliud suscitare.

« Et surgens princeps sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? Jesus autem tacebat. » Ira præceps et impatiens non inveniens calumnie locum, excutit de solio pontificem, ut vesaniam mentis motu corporis demonstraret. Quanto Jesus tacebat ad indignos responsione sua, falsos testes et sacerdotes impios, tanto magis pontifex furore superatus, eum ad respondendum provocat, ut ex qualibet occasione sermonis locum inveniatur accusandi. Nihilominus Jesus tacebat. Sciebat enim, quasi Deus, quidquid respondisset torquendum ad calumniam.

« Et princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per

Hérode, pour n'avoir pas rendu hommage à Dieu, et avoir caressé la faveur populaire, fut immédiatement frappé par un ange.

« Aussitôt ils lui crachèrent au visage, et le frappèrent à coups de poing. » *Ibid.* 67, afin que cette parole fut accomplie : « J'ai présenté mes joues aux soufflets, et je n'ai point dérobé mon visage à l'ignominie des crachats. » *Thren.* III.30

« D'autres lui donnèrent des soufflets au visage, en disant : Prophétise-nous, Christ, qui est celui qui t'a frappé? » *Ibid.* 68. C'eût été une folie de répondre à des gens qui frappent, de prophétiser pour des bourreaux, quand leur rage insensée se manifestait si ouvertement. Mais s'il a refusé de vous prophétiser ceci, il a prédit de la manière la plus claire qu'une armée environnerait Jérusalem, et que du temple il ne resterait pas pierre sur pierre.

« Pierre cependant était assis au dehors dans la cour. » *Ibid.* 69. Il était assis au dehors, pour voir comment se terminerait l'affaire. Et il ne s'approchait pas de Jésus, pour ne faire naître aucun soupçon dans l'esprit des domestiques.

« Et il nia une seconde fois avec serment : Je ne connais point l'homme. Peu après, ceux qui étaient là s'avancèrent et dirent à Pierre : »

deorum cultu honorabantur, fecisse legimus. Herodes autem, quia non dedit honorem Deo, sed acquievit immoderato favori populi, statim ab angelo percussus est.

« Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum ceciderunt. » Ut adimpleretur quod dictum est : « Dedi maxillas meas [Al. *maxillam meam*] alapis, et faciem meam non averti a confusione sputorum » *Thren.* III, 30.

« Alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit? » Stultum erat verberantibus respondere, et prophetizare eudentem, cum palam percipientis videretur insania. Sed sicut hoc vobis non prophetavit, sic illud manifestissime vaticinatus est, quod circumdaretur Jerusalem ab exercitu, et non relinqueretur lapis super lapidem in templo.

« Petrus vero sedebat foris in atrio. » Foris sedebat, ut videret exitum rei. Et non appropinquabat Jesu, ne ministris aliqua suspicio nasceretur.

(1) Ex his unus videtur S. Ambrosius, cujus hæc sententia lib. x in Lucam, n. 82. Bene negavit hominem, quia sciebat Deum. Et pridem fortasse S. ipse Hilarius, qui in hunc locum, *Et vere prope, ait, jam sine piaculo hominem negabat, quem Dei Filium primus agnoverat* Dixerint excusandi affectu, non ut culpam negarent. *Ed. Mig.*

Ibid. 72. J'en connais qui, par un sentiment de pieuse affection pour l'apôtre saint Pierre, interprètent ce passage, de manière à pouvoir dire que Pierre n'a point renié le Dieu, mais l'homme, et qui donnent ce sens à ses paroles : Je ne connais point l'homme, parce que je sais qu'il est Dieu. Tout lecteur judicieux comprendra la frivolité de cette interprétation, et remarquera que ceux qui la donnent pour défendre l'apôtre, rendent Dieu coupable de mensonge. Car si Pierre n'a point renié son Maître, le Seigneur a menti lorsqu'il a dit : « Je vous dis en vérité que cette nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » Considérez ces expressions : « vous me renoncerez, » moi et non pas l'homme.

« Assurément vous êtes aussi de ces gens-là ; car même votre langage vous fait assez connaître. » *Ibid.* 73. Non pas que Pierre parlât une autre langue, ou fut d'un autre pays. Tous ceux qui l'accusaient, comme celui qui était accusé, tous étaient hébreux, mais chaque province, et chaque région à sa manière de parler, et ne peut se défaire des locutions et de l'accent qui lui est propre. Ainsi, dans le livre des Juges, *Chap.* XII, les Éphratéens ne peuvent prononcer convenablement le σύνθημα, mot.

« Et iterum negavit cum juramento, quia non novi hominem. Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro. » Scio (1) quosdam pii affectus [Al. pio affectu] erga Apostolum Petrum, locum hunc ita interpretatos, ut dicerent Petrum non Deum negasse, sed hominem, et esse sensum : Nescio hominem, quia scio Deum. Hoc quam frivolum sit, prudens lector intelligit; sic [Al. si] defendunt Apostolum, ut Deum mendacii reum faciant. Si enim iste non negavit, ergo mentitus est Dominus, qui dixerat : « Amen dico tibi, quia hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. » Cerne quid dicat, « me negabis, » non hominem.

« Vere et tu ex illis es : nam et loquela tua te manifestum facit. » Non quod alterius sermonis esset Petrus, aut gentis extere. Omnes quippe Hebræi erant, et qui arguebant, et qui arguebatur [Al. arguebantur]; sed quod unaquæque provincia et regio habeat proprietates suas, et [Al. ut] vernaculum loquendi sonum vitare non possit. Unde et Ephrathæi in Judicum libro *cap.* XII non possunt σύνθημα dicere.

« Il se mit alors à faire des imprécations et à jurer qu'il ne connaissait pas l'homme. Et aussitôt le coq chanta. Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » *Ibid.* 74. 75. Nous lisons dans un autre Évangile : Qu'après le renoncement de Pierre et le chant du coq, le Sauveur jeta un regard à l'apôtre, et que ce regard fit aussitôt couler de ses yeux des larmes amères. Il ne pouvait en effet se faire que celui que la lumière du monde avait regardé, restât dans les ténèbres du renoncement.

« Et étant sorti dehors, il pleura amèrement. » Tant qu'il restait dans la cour de Caïphe, il ne pouvait faire pénitence. Il sort donc hors de la société des impies, pour laver dans des larmes amères les souillures d'un renoncement que la peur lui a arraché.

« Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les anciens du peuple tinrent conseil contre Jésus, pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le livrèrent à Ponce-Pilate gouverneur. » *Matth.* XXVII, 1 *Seqq.* Le Seigneur fut conduit non seulement à Ponce-Pilate, mais encore à Hérode, pour être le jouet de leurs railleries. Et voyez toute la sollicitude que les prêtres déploient pour le mal. Ils ont veillé toute la nuit pour commettre un homicide. « Et l'ayant lié, ils le livrèrent à Pilate. » En

« Tunc coepit detestari et jurare, quia non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. » In alio Evangelio legimus : quia post negationem Petri, et tantum galli, respexerit Salvator Petrum, et intuitu suo eum ad amaras lacrymas provocavit. Nec fieri poterat, ut in negationis tenebris permaneret, quem lux respexerat mundi.

« Et egressus foras, flevit amare. » In atrio Caiphæ sedens, non poterat agere poenitentiam. Egre dit foras de impiorum concilio, ut pavida negationis sordes amarum fletibus lavet.

« Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent. Et vinctum adduxerunt, et tradiderunt eum Pontio Pilato præsidi. » Non solum ad Pilatum, sed etiam ad Herodem ductus est, ut uterque Domino illuderet. Et cerne sollicitudinem sacerdotum in malum. Tota nocte vigilaverunt, ut homicidium facerent. « Et vinctum tradiderunt Pilato. » Habebant enim hunc morem, ut quem adjudicassent morti, ligatum judici traderent.

effet, c'était l'usage chez eux de remettre au juge, chargé de liens, celui qu'ils jugeaient mériter la mort.

« Alors Judas qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, touché de repentir, reporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens, en disant : J'ai péché en livrant le sang innocent. » *Ibid.* 3, 4. La grandeur de l'impiété surpasse en Judas la grandeur de l'avarice. Voyant le Seigneur condamné à mort, il reporte aux prêtres la somme qu'il en avait reçue, comme s'il était en son pouvoir de changer la sentence des persécuteurs. Le changement de sa volonté ne peut en rien modifier les conséquences de sa volonté première. Mais si celui qui a ainsi livré le sang innocent a péché, combien plus ont péché les Juifs qui ont acheté le sang innocent, et ont amené le disciple à la trahison par l'appât de l'argent ! Et maintenant que ceux qui soutiennent qu'il y a diverses natures et prétendent que le traître Judas était d'une mauvaise nature, et n'avait pu être guéri par son élévation à l'apostolat, disent, comment une mauvaise nature a pu faire pénitence.

« Mais ils répondirent : que nous importe? c'est votre affaire. Alors ayant jeté cet argent dans le temple, il se retira, et alla se pendre. » *Ibid.* 5. Il ne lui a servi de rien de faire pénitence, cette pénitence étant impuissante à arrêter les effets de son crime. Quand un frère pèche

« Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset, poenitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus, dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. » Avaritiæ magnitudinem [Al. magnitudine] impietatis pondus exclusit. Videns Judas Dominum adjudicatum morti, pretium retulit sacerdotibus, quasi in potestate sua esset persecutorum mutare sententiam. Itaque licet mutaverit voluntatem suam, tamen voluntatis primæ exitum non mutavit. Si autem peccavit ille qui tradidit sanguinem justum, quanto magis Judæi peccaverunt, qui emerunt sanguinem justum, et offerendo pretium, ad proditorem discipulum provocarunt? Qui diversas naturas conantur introducere, et dicunt Judam proditorem malæ fuisse nature, nec electione [Al. electionem et servare] apostolatus potuisse servari, respondeant quomodo natura mala egerit poenitentiam.

« At illi dixerunt : Quid ad nos? Tu videris. Et projectis argenteis in templo, recessit ; et abiens, laqueo se suspendit. » Nihil profuit egisse poenitentiam, per quam scelus corrigere non potuit. Si quando sic frater peccat in fratrem, ut emendare valeat quod peccavit,